COMMUNE DE MAXENT
Ille-et-Vilaine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-213501695-20260127-2026003-DE

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12
L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2026.
Présents : Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.
Secrétaire de séance : Gaëlle DANIELOU
Absents excusés : Franck DELALANDE, Audrey HIROU-ROBERT (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Olivier JEHANNE.
Absente : Anne-Sophie BOHUON.

2026-003: Attribution d'une subvention au Centre social l'Inter'Val pour l'année 2026.
Rapporteur : Françoise FOUCAUD.

L'animation de la vie sociale et le développement des services à la population constituent un indéniable facteur d'attractivité territoriale. C'est ainsi que les communes de MAXENT, MONTERFIL, PAIMPONT, PLÉLAN-LE-GRAND, SAINT-PÉRAN et TREFFENDEL ont fait le choix, par le prisme du travail réalisé par le centre social L'Inter'Val, de maintenir cette dynamique de déploiement d'une offre de services de qualité, reconnue comme un réel enjeu de territoire.
Véritable dynamique de cohésion sociale, le projet social porté par l'association l'Inter'Val, co-construit en lien avec les communes signataires, a pour finalité de développer et mettre en œuvre un service de proximité attendu des familles et des usagers du territoire pluri communal. Il vise ainsi, via cette mise en œuvre, 5 grands axes stratégiques :

- Amplifier son action autour de l'éducation et de la parentalité,
- Développer les solidarités concrètes sur le territoire,
- Affirmer l'identité de l'association et renforcer la fonction d'accueil,
- Renforcer la vie associative,
- Contribuer à la cohérence de l'action locale.

Sur ces principes, les six communes font le choix de soutenir ladite association par l'attribution d'une subvention annuelle dans le cadre d'une convention de partenariat, d'objectifs et de moyens sur la base d'un projet répondant à des critères d'évaluation et de suivi tant quantitatifs que qualitatifs.

Le budget de l'association, en dépenses comme en recettes, pour l'exercice 2025, prend en compte les trois champs d'intervention sur lesquels l'association assure ses missions au profit des habitants de chacune des communes signataires :

- Animation enfance
- Animation jeunesse
- Animation globale du territoire

Pour l'année 2026, les communes signataires contribuent financièrement et forfaitairement pour un montant global de 475 208,82 €, dont le montant se détaille comme suit :

SYNTHESE	ENFANCE	JEUNESSE	ANIMATION GLOBALE	TOTAL/commune
Maxent	46 787,64	20 248,29	6 651,00	73 686,93
Monterfil	47 450,79	22 501,16	6 358,50	76 310,45

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-213501695-20260127-2026003-DE

Paimpont	40 721,25	19 586,50	8 154,00	
Plélan-le-Grand	103 653,98	39 206,65	18 679,50	
Saint-Péran	12 005,01	8 345,69	1 881,00	22 231,71
Treffendel	48 762,33	18 019,03	6 196,50	
TOTAL/activité	299 381,00	127 907,32	47 920,50	475 208,82

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- De valider et de l'autoriser à signer cette annexe financière pour l'année 2026.
- De l'autoriser à verser la subvention à l'Inter'Val d'un montant de 73 686,93 € pour l'année 2026.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De valider et de l'autoriser à signer cette annexe financière pour l'année 2026.
- De l'autoriser à verser la subvention à l'Inter'Val d'un montant de 73 686,93 € pour l'année 2026.

Le registre dûment signé
Le Maire, Ange PRIOUL

